



**ASSEMBLEE GENERALE**  
**60<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 1<sup>er</sup> décembre 2006**

UNIDROIT 2006  
A.G. (60) 2  
Original: anglais  
Octobre 2006

**Point No. 6 de l'ordre du jour: Exposé sur l'activité de l'Institut en 2006 et mise en œuvre du Plan stratégique**

(note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Examen global des progrès et des retards concernant la mise en œuvre des Objectifs stratégiques décidés en 2004, y compris les implications en termes de personnel et de financement. Le Conseil de Direction a révisé le document. Le degré de priorité accordé aux activités prévues par le Programme de travail est indiqué.</i>
<i>Action demandée</i>	<i>L'Assemblée générale, à sa 60<sup>ème</sup> session, sera appelée à réviser le document et a communiquer au Conseil de Direction, avant sa 86<sup>ème</sup> session, qui aura lieu du 16 au 18 Avril 2007, les points de vue des Gouvernements en particulier pour ce qui concerne les priorités accordées aux différentes activités.</i>
<i>Documents connexes</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Plan stratégique – Horizon 2016, UNIDROIT 2004 C.D. (83) 6</i></li><li>• <i>UNIDROIT 2006 A.G. (60) 6</i></li><li>• <i>UNIDROIT 2002 SIR Docs. 1 et 2</i></li></ul>

**TABLE DES MATIERES**

<b>I. Mise en œuvre en 2005/2006</b>	<b>3</b>
1. Activités législatives, y compris mise en œuvre et promotion des instruments	3
A. Travaux en cours	3
Principes relatifs aux contrats du commerce international	3
Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	4
Opérations sur les marchés financiers interconnectés et transnationaux	5
Loi type sur le <i>leasing</i>	5

B.	Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en œuvre, suivi	6
	Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap	6
	Promotion à travers les ressources de divulgation	6
	Protection internationale des biens culturels	6
	Principes de procédure civile transnationale	7
2.	Activités non législatives	7
A.	Programme de coopération juridique	7
	Programme de bourses de recherches	7
	Assistance technique	8
	Coopération avec des Organisations partenaires	8
B.	Ressources de recherches et de divulgation	8
	Bibliothèque d'UNIDROIT	8
	Publications	9
	Site Internet et Bibliothèques dépositaires	10
	Base de données UNILAW	10
3.	Etats membres – Relations avec les Gouvernements – Coopération institutionnelle – Visibilité	11
4.	Gouvernance et administration	12
<b>II.</b>	<b>Planification pour 2006/2007 et moyen terme</b>	<b>13</b>
1.	Activités législatives, y compris mise en œuvre et promotion des instruments	13
A.	Travaux en cours	13
	Principes relatifs aux contrats du commerce international	13
	Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	13
	Avant-projet de Convention sur les titres intermédiés	13
B.	Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en oeuvre, suivi	14
	Fonctions de Dépositaire	14
2.	Activités non législatives	14
3.	Etats membres– Relations avec les Gouvernements – Coopération institutionnelle - Visibilité	14
4.	Gouvernance et administration	15
	Secrétariat	15
	Conseil de Direction	15
	Assemblée Générale	16
<b>III.</b>	<b>Résumé</b>	<b>16</b>

## I. MISE EN OEUVRE EN 2005/2006


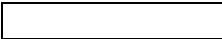

### 1. ACTIVITES LEGISLATIVES, Y COMPRIS MISE EN ŒUVRE ET PROMOTION DES INSTRUMENTS

- *Objectif Stratégique N°1*: élaboration et mise en œuvre d'instruments internationaux (conventions, lois type, principes, etc.) de la plus haute qualité en appliquant des critères stricts de rigueur scientifique et de viabilité commerciale, et en tenant compte des implications juridiques des processus d'intégration régionale dans le contexte de l'élaboration globale du droit.
- *Objectif Stratégique N°6*: disponibilité accrue à l'égard du potentiel des milieux commerciaux et de la profession juridique de fournir des critères pour les choix, les priorités, l'évaluation des méthodes de travail, des procédures et des résultats en vue d'assurer leur soutien pour l'adoption et la mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT.
- *Objectif Stratégique N°11*: promotion systématique des instruments internationaux élaborés sous les auspices de l'Institut et assistance active quant à leur mise en œuvre, application et suivi.

#### A. Travaux en cours

##### *Principes relatifs aux contrats du commerce international*

- Suite à de larges consultations auprès de praticiens, d'universitaires, de l'industrie et d'institutions arbitrales, et aux décisions prises par le Conseil de Direction et l'Assemblée Générale, un nouveau Groupe de travail a été constitué et chargé de préparer de nouveaux chapitres sur l'enrichissement sans cause – restitution ("*unwinding of failed contracts*"), la pluralité de débiteurs et de créanciers, l'illicéité, les conditions et la résolution des contrats à long terme "*for cause*".
  - Des recherches préparatoires ont été faites sur ces nouveaux sujets.
  - Outre les versions anglaise, française et italienne des Principes d'UNIDROIT 2004, des versions intégrales (dispositions et commentaires) sont disponibles en chinois, coréen, vietnamien et roumain. La version espagnole sera bientôt disponible. Les dispositions sont disponibles en allemand, espagnol, russe et turc.
  - En 2006, les Principes ont été présentés par des membres du Secrétariat et discutés lors de séminaires et de conférences organisés au Brésil, en Egypte, aux Etats-Unis d'Amérique, au Royaume Uni, en Suisse et en Thaïlande.

<b>Evaluation des progrès</b>	Satisfaisant, calendrier respecté. Date prévue : 2009/10.		
<b>Bénéfices/ Bénéficiaires</b>	Législateurs, rédacteurs de contrats, arbitres		
<b>Personnel</b>	1 consultant, 0,5 fonctionnaire (les autres 50% sont consacrés au site Internet, à une publication et aux Bibliothèques dépositaires)		
<b>Financement</b>	budget régulier (A.G. (60) 6, Dépenses Ch. 1, Art. 5; Ch. 2; Ch. 3)		
<b>Priorité acc. par le Conseil de Direction</b>			
	élevée	moyenne	basse

### **Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles**

#### **a) Convention du Cap / Protocole aéronautique**

- Suite au dépôt du huitième instrument de ratification ou d'adhésion, le Protocole aéronautique est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2006. Il est aujourd'hui en vigueur dans treize Etats: Afghanistan, Angola, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Irlande, Kenya, Malaisie, Mongolie, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Sénégal.

- Assistance fournie tout au long du processus de mise en œuvre dans neuf autres Etats en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et aux Amériques. Pour les fonctions de Dépositaire, cf. *infra* B.

- La Convention du Cap et les divers protocoles relatifs à des matériels d'équipement spécifiques ont été présentés par des membre du Secrétariat, ou en son nom, lors de séminaires, de conférences et d'ateliers organisés au Brésil, en Inde, au Royaume-Uni, en Suisse et au Togo.




- L'édition anglaise des *Actes et documents* de la Conférence diplomatique tenue au Cap est terminée. La publication est disponible.

#### **b) Projet de Protocole ferroviaire**

- La Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole ferroviaire aura lieu au Luxembourg du 12 au 23 février 2007.

#### **c) Avant-projet de Protocole spatial**

- Par manque de ressources, les activités du Secrétariat concernant ce projet ont été fortement réduites. Une réunion à haut niveau de l'industrie s'est tenue à Londres, dans l'objectif de renouveler les engagements de l'industrie à soutenir le projet.

<b>Evaluation des progrès</b>	Convention et Protocole aéronautique: satisfaisant. Projet de Protocole ferroviaire: satisfaisant. Avant-projet de Protocole spatial: non satisfaisant.
<b>Bénéfices/ Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protocole ferroviaire: opérateurs ferroviaires en particulier en Europe centrale et orientale, Afrique, Asie centrale et Amérique centrale; fabricants et financeurs de matériel roulant ferroviaire.</li> <li>• Protocole spatial: en particulier Gouvernements de pays en voie de développement, opérateurs de satellites start-up, fabricants et financeurs de satellites.</li> </ul>
<b>Personnel</b>	2,25 fonctionnaires; assistance de secrétaires et d'huissiers
<b>Financement</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>(1) 1,25 fonctionnaire et employés sur le budget régulier (A.G. (60) 6, Dépenses Ch. 2, Ch. 3); 1 fonctionnaire sur financement extrabudgétaire d'Etats membres (A.G. (60) 6, § 9)</li> <li>(2) Publication des Actes de la Conférence diplomatique du Cap: €18.500 sur le budget régulier (A.G. (60) 6, Dépenses Ch.5.</li> </ol>
<b>Priorité acc. par le Conseil de Direction</b>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  élevée         </div> <div style="text-align: center;">  moyenne         </div> <div style="text-align: center;">  basse         </div> </div>

### **Opérations sur les marchés financiers interconnectés et transnationaux**


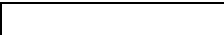
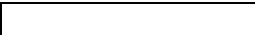
#### **a) Avant-projet de Convention sur les titres intermédiés**

- Le Comité d'experts gouvernementaux s'est réuni à deux reprises. Ont participé aux sessions 38 Etats membres, deux Etats non membres et 15 observateurs représentant des Organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

- Des groupes de travail *ad hoc* sur des domaines spécifiques ont travaillé entre les deux sessions, et des séminaires d'une journée ont eu lieu à Berne (Suisse), Sao Paulo (Brésil), Paris (France), Berlin (Allemagne), Moscou (Fédération de Russie), Beijing (République populaire de Chine) et Madrid (Espagne).

#### **b) Aspects généraux des opérations sur les marchés financiers transnationaux et projet sur les marchés émergents**




- Une conférence intitulée "Accroître le rôle des marchés émergents" organisée par le *Securities Exchange Board of India* et la *India International Law Foundation* a eu lieu à Mumbai (Inde). Des membres du Secrétariat, de l'ancien Comité d'étude sur les titres intermédiés et des experts d'Etats membres ont fait des présentations. Le Secrétariat a renvoyé toute activité ultérieure jusqu'à la conclusion d'un des autres projets, qui rendra disponibles des ressources.

<b>Evaluation des progrès</b>	satisfaisant, calendrier respecté		
<b>Bénéfices/ Bénéficiaires</b>	Accroître la sécurité juridique dans la conservation globale, la compensation et le règlement-livraison; réduire le risque systémique.		
<b>Personnel</b>	2,75 fonctionnaires (y compris traduction); appui des secrétaires et des huissiers		
<b>Financement</b>	2,5 fonctionnaires avec financement extrabudgétaire (1 industrie, 1 mis à disposition, 0,5 volontaire internationale (A.G. (60) 6, § 11; § 12); 0,25 fonctionnaire (traduction) et appui des secrétaires et huissiers sur le budget régulier (A.G. (60) 6, Dépenses Ch. 2, Ch. 3)		
<b>Priorité acc. par le Conseil de Direction</b>			
	élevée	moyenne	basse

#### **Loi type sur le leasing**

- Le Comité consultatif s'est réuni à trois reprises. Le Secrétariat et le Secrétariat de la CNUDCI ont tenu une réunion de coordination, au cours de laquelle ont été adoptées des mesures pour rendre la Loi type compatible avec le Guide législatif de la CNUDCI. Une première session d'une conférence Comité d'experts gouvernementaux/industrie aura lieu en Afrique, et par la suite des consultations entre les Gouvernements et le Conseil de Direction devraient conduire au début de 2007 à son approbation par le Conseil et à sa transmission à l'Assemblée Générale pour approbation.




<b>Evaluation des progrès</b>	Satisfaisant, calendrier respecté
-------------------------------	-----------------------------------

<b>Bénéfices/ Bénéficiaires</b>	En premier lieu pays africains, asiatiques et de l'Amérique latine ayant besoin d'une législation sur le leasing.		
<b>Personnel</b>	0,20 fonctionnaire; 1 fonctionnaire associé; traduction; secrétaires, huissiers		
<b>Financement</b>	1 fonctionnaire associé avec financement externe (cabinet d'avocats) (A.G. (60) 6, § 12); 0,20 fonctionnaire (supervision et traduction) et aide de secrétaires et d'huissiers sur le budget régulier (A.G. (60) 6, Dépenses Ch. 2, Ch. 3)		
<b>Priorité acc. par le Conseil de Direction</b>	 élevée	 moyenne	 basse

## B. Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en oeuvre, suivi

### *Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap*

- Examen des projets d'instruments de ratification et d'adhésion; conseils sur la mise en oeuvre; coordination avec l'Autorité de surveillance (Conseil de l'OACI) et le Registre international (Aviareto).

<b>Evaluation de qualité et d'efficacité</b>	Satisfaisant		
<b>Personnel</b>	1 fonctionnaire		
<b>Financement</b>	Le financement extrabudgétaire des Etats membres termine le 31 août 2007; suite du financement nécessaire dans le projet de budget 2007 (A.G. (60) 6, § 9) (voir aussi <i>infra</i> , II 1 b).		
<b>Priorité acc. par le Conseil de Direction</b>	 élevée	 moyenne	 basse

### *Promotion à travers les ressources de divulgation*

- Les principaux moyens d'UNIDROIT pour promouvoir ses *propres* instruments et pour sensibiliser sur le *droit privé transnational en général* sont ses ressources de recherches et de divulgation. Pour des détails, cf. *infra*, I 2 B.

### *Protection internationale des biens culturels*

- Le Secrétariat a suivi et donné des avis dans la phase de mise en oeuvre et il a aussi co-organisé et/ou participé à des séminaires et des conférences visant à faire connaître la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, à Cuba, en Espagne, en France, au Mexique et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que lors de la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la Convention organisée par l'UNESCO.

- Au 31 décembre 2005, la Convention comptait vingt-sept Etats contractants.

<b>Evaluation de qualité et d'efficacité</b>	Satisfaisant
<b>Personnel</b>	0,30 fonctionnaire
<b>Financement</b>	Budget régulier (A.G. (60) 6, Dépenses Ch. 2, Ch. 3, Ch. 10) ; la participation à des conférences est malheureusement limitée aux cas où les dépenses peuvent être remboursées par les organisateurs.

### ***Principes de procédure civile transnationale***

- Outre les versions en anglais et en français des Principes ALI/UNIDROIT, qui ont été publiées chez *Cambridge University Press*, les dispositions sont maintenant disponibles en allemand et en turc. Les versions espagnole et russe sont en préparation.
- En 2006, les Principes ont été présentés par le Secrétaire Général et des experts d'Etats membres lors de séminaires, de conférences et d'ateliers organisés en Allemagne, au Brésil, en France, au Royaume Uni et en Thaïlande.

## **2. ACTIVITES NON LEGISLATIVES**

- *Objectif Stratégique N°2*: mise en valeur des moyens de recherche et d'information d'UNIDROIT pour en faire la principale source au monde de connaissance et de renforcement des capacités dans le domaine du droit privé transnational.
- *Objectif Stratégique N°3*: conversion progressive et systématique de savoir-faire, d'expériences et de capacités législatives et de recherches jusqu'ici stationnaires, en ressources dynamiques tournées vers l'extérieur.
- *Objectif Stratégique N°7*: faire un effort systématique et prolongé pour élargir la représentation de l'Organisation en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, pour combler les lacunes et revitaliser les Etats membres insuffisamment actifs, et pour garantir une présence plus régulière et une participation ciblée dans d'autres enceintes internationales.

### **A. Programme de coopération juridique**

#### ***Programme de bourses de recherches***

- En 2005 et premier semestre 2006, 25 chercheurs provenant des pays suivants, Argentine, Azerbaïdjan, Belarus, Bulgarie, Cameroun, Chili, Costa Rica, Egypte, Fédération de Russie, Maroc, Moldavie, République populaire de Chine, République populaire lao, Serbie-et-Monténégro, Tunisie, Turquie et Uruguay, et avec des profils professionnels différents (fonctionnaires gouvernementaux, magistrats, avocats, institutions financières, universités) ont effectué des recherches sur le droit privé transnational et le droit économique international dans la Bibliothèque d'UNIDROIT.

### **Assistance technique**

- Le Secrétariat a transmis une version amendée d'un avant-projet d'Acte uniforme OHADA sur le droit des contrats au Secrétariat Permanent de l'OHADA. Ce projet, ainsi qu'un projet sur le droit des contrats de consommation, doivent être examinés par les comités nationaux puis adoptés par le Conseil des Ministres.
- Pour l'assistance fournie en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention du Cap et des Protocoles, cf. *supra* I 1 A et B.
- Pour l'assistance fournie en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention sur les biens culturels, cf. *supra* I 1 B.

### **Coopération avec des Organisations partenaires**

- Le Secrétariat a établi des liens étroits de coopération institutionnelle avec un grand nombre d'Organisations. Pour des détails, cf. *infra* I B 3.
- En particulier, UNIDROIT est partenaire d'un programme lancé par le Centre du commerce international (OMC/CNUCED) qui vise à aider les pays en développement et en transition économique à se familiariser avec les instruments en matière de droit commercial transnational. Le Secrétariat a été représenté à un séminaire consacré à ces sujets.

<b>Evaluation de qualité et d'efficacité</b>	Satisfaisant
<b>Bénéfices/ Bénéficiaires</b>	Diffusion efficace de la connaissance des instruments d'UNIDROIT et, en général, du droit privé et commercial transnational. Interconnexion, notamment avec les Gouvernements et les milieux universitaires dans les pays en développement.
<b>Personnel</b>	0,20 fonctionnaire (les 80% restants sont consacrés à ses attributions relatives aux publications d'UNIDROIT); 0,30 secrétaire
<b>Financement</b>	(1) bourses: € 15.000 sur le budget régulier (A.G. (60) 6, Dépenses Ch. 11); € 8.075 extrabudgétaires (République de Corée) (2) assistance technique: € 6.000 sur le budget régulier; € 120.000 extrabudgétaire (Suisse); € 8.000 donations privées (3) personnel: budget régulier (A.G. (60) 6, Dépenses Ch. 2; Ch. 3)
<b>Priorité acc. par le Conseil de Direction</b>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="width: 30px; height: 15px; background-color: #555; border: 1px solid black;"></div> <div style="width: 30px; height: 15px; border: 1px solid black;"></div> <div style="width: 30px; height: 15px; border: 1px solid black;"></div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 5px;"> <span>élevée</span> <span>moyenne</span> <span>basse</span> </div>

## **B. Ressources de recherches et de divulgation**




### **Bibliothèque d'UNIDROIT**

- Le transfert des entrées du catalogue sur une base de données électronique, et l'intégration avec des bases de données d'autres importantes bibliothèques avancent rapidement.



- Les avoirs de la Bibliothèque ont augmenté d'environ 2.500 titres. Parmi eux figurent d'importantes donations du Gouvernement du Royaume-Uni, de l'Institut Max-Planck (Hambourg), de l'Université de Lucerne (Suisse) et d'un donateur privé.

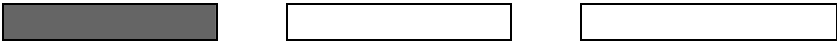
- Outre les bénéficiaires des bourses d'UNIDROIT (cf. *supra*, 2 A), plus de 3.000 personnes de 20 pays (Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Mexico, Nigéria, Portugal, Royaume-Uni et Turquie) ont effectué des recherches au sein de la Bibliothèque.

<b>Evaluation de qualité et d'efficacité</b>	Satisfaisant		
<b>Bénéfices/ Bénéficiaires</b>	Utilisateurs visiteurs, notamment les personnes bénéficiant de bourses de recherche. Dans la mesure où le catalogue est déjà disponible en ligne, les Gouvernements, chercheurs et autres utilisateurs à distance.		
<b>Personnel</b>	1 bibliothécaire juridique, 0,5 assistant (qui consacre les autres 50% de son temps à l'assistance informatique), 1 assistant bibliothécaire, 0,8 assistant (qui consacre les autres 20% de son temps à des fonctions d'huissier), 0,2 secrétaire		
<b>Financement</b>	(1) achat de livres et autres coûts (€ 113.500) sur le budget régulier (A.G. (60) 6, Dépenses Ch. 9); donations pour € 99.000 (2) personnel sur le budget régulier (Dépenses Ch. 2; Ch. 3); assistance de 18 volontaires de l'ELSA (Association européenne des étudiants en droit) (A.G. (60) 6, § 12)		
<b>Priorité acc. par le Conseil de Direction</b>	 élevée	 moyenne	 basse

### **Publications**

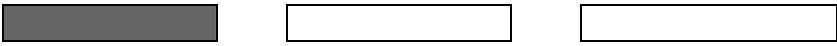
- Le vaisseau amiral, la *Uniform Law Review/Revue de droit uniforme*, a célébré son dixième anniversaire en tant que seul journal spécialisé couvrant le droit privé transnational dans le monde entier. Elle contient les sections suivantes: articles, activités internationales, textes et mise en œuvre des instruments de droit uniforme, jurisprudence, informations bibliographiques. En dehors des activités des Organisations sœurs et des Organisations régionales, les propres activités d'UNIDROIT sont largement couvertes, devenant ainsi un outil essentiel pour assurer la divulgation des informations relatives à ses travaux. La *Revue* est distribuée gratuitement à un grand nombre d'institutions et de personnes (y compris les Bibliothèques depositaires dans les Etats membres). Des accords d'échange avec d'autres revues juridiques aident à maintenir les avoirs de la Bibliothèque. Suivant une suggestion faite par le Gouvernement d'un Etat membre le Secrétariat est en train de vérifier comment réduire les coûts de production.

- La version anglaise des *Acts and Proceedings* de la Conférence Diplomatique qui a eu lieu au Cap a été publiée. Les autres publications comprennent les *Actes et documents d'UNIDROIT*, dans un nouveau format, une édition cumulative des *Actes et documents 1997-2005* sur CD-ROM, et une traduction espagnole du *Guide sur les accords internationaux de franchise principale* qui a été mise sur le site Internet.

<b>Evaluation de qualité et d'efficacité</b>	Satisfaisant
<b>Bénéfices/ Bénéficiaires</b>	Voir <i>supra</i> , texte introductif.
<b>Personnel</b>	0,80 fonctionnaire (les autres 20% de son temps sont consacrés à la coopération juridique); 1,2 secrétaire d'édition; contributions occasionnelles d'autres fonctionnaires
<b>Financement</b>	budget régulier (A.G. (60) 6, Dépenses Ch. 5); solde créditeur entre dépenses et recettes (2005 = € 38.000)
<b>Priorité acc. par le Conseil de Direction</b>	 <div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <span>élevée</span> <span>moyenne</span> <span>basse</span> </div>

#### **Site Internet et Bibliothèques dépositaires**

- Le site Internet d'UNIDROIT continue d'être un moyen extrêmement efficace de promotion des activités de l'Organisation et de ses instruments. Le contenu du site a été grandement élargi et de nouveaux éléments qui facilitent les recherches ont été introduits. Par manque de moyens cependant, il continue d'être quelque peu "artisanal" et certains éléments que l'on trouve habituellement sur la plupart des sites commerciaux et gouvernementaux ne sont pas disponibles.
- A ce jour, 46 Bibliothèques ont été désignées par les Etats membres pour être dépositaires de la documentation et des publications d'UNIDROIT.

<b>Evaluation de qualité et d'efficacité</b>	Satisfaisant
<b>Bénéfices/ Bénéficiaires</b>	Gouvernements, chercheurs et autres utilisateurs à distance souhaitant avoir accès aux documents d'UNIDROIT et autres ressources.
<b>Personnel</b>	0,50 fonctionnaire (les autres 50% de son temps sont consacrés aux Principes relatifs aux contrats du commerce international, <i>supra</i> , I 1 a); assistance d'un autre fonctionnaire pour la traduction en français
<b>Financement</b>	budget régulier (A.G. (60) 6, Dépenses Ch. 2; Ch. 3)
<b>Priorité acc. par le Conseil de Direction</b>	 <div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <span>élevée</span> <span>moyenne</span> <span>basse</span> </div>

#### **Base de données UNILAW**

- Le nombre de décisions sur la Convention de 1956 relative au contrat de transport international de marchandises (CMR) traitées et visibles au public a pratiquement doublé au cours de cette année mais elles restent peu nombreuses (300). 1.500 autres sont en attente de traitement.

- Les textes de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique de 2001, de la Convention de Varsovie pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international de 1929 et de la Convention de Montréal de 1999 ont été insérés. L'insertion de jurisprudence et de bibliographie est en cours.

<b>Evaluation de qualité et d'efficacité</b>	Bonne qualité intrinsèque; efficacité encore difficile à évaluer
<b>Benefits/ Beneficiaries</b>	Tribunaux et arbitres appelés à interpréter et appliquer le droit international uniforme ; Gouvernements et législateurs travaillant avec le droit international uniforme, en particulier dans le rédaction de la législation de mise en oeuvre.
<b>Personnel</b>	0,4 fonctionnaire; assistant à temps partiel pour le traitement des documents
<b>Financement</b>	Fonctionnaire sur le budget régulier (A.G. (60) 6, Dépenses Ch. 2; Ch. 3); assistant à temps partiel sur financement extrabudgétaire (donation privée) ; remboursement par donation privée pour les services rendus par le fonctionnaire requis pour 2007.
<b>Priorité acc. par le Conseil de Direction</b>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 15px; margin-right: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 15px; margin-right: 20px;"></div> <div style="background-color: #cccccc; width: 100px; height: 15px;"></div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 5px;"> <span>élevée</span> <span>moyenne</span> <span>basse</span> </div>

### 3. Etats membres – Relations avec les Gouvernements – Coopération institutionnelle - Visibilité

- *Objectif Stratégique N°7*: faire un effort systématique et prolongé pour élargir la représentation de l'Organisation en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, pour combler les lacunes et revitaliser les Etats membres insuffisamment actifs, et pour garantir une présence plus régulière et une participation ciblée dans d'autres enceintes internationales.
- La République de Lettonie a déposé son instrument d'adhésion au Statut organique d'UNIDROIT, devenant ainsi le 60<sup>ème</sup> Etat membre. L'Ukraine et la Lituanie ont annoncé leurs adhésions prochaines.
- Le Secrétaire Général a poursuivi ses discussions avec cinq Gouvernements de pays d'Asie du Sud-Est. Suite à un séminaire et à des réunions de haut niveau à Jakarta, un comité interministériel a recommandé que l'Indonésie adhère au Statut organique d'UNIDROIT. La décision finale peut dépendre de l'organisation d'une autre manifestation *in loco* (cf. *infra*, II, 3).
- Un premier contact a été établi avec l'Ambassade du Sultanat d'Oman en Italie et avec l'Ambassade de la République d'Angola, à leur demande.
- Des efforts intensifs afin de rétablir la communication avec la Bolivie peuvent porter des fruits grâce le travail sur le projet de Loi modèle sur le leasing.
- Au cours des 12 derniers mois, le Secrétaire Général et des membres du Secrétariat ont été en visite officielle ou ont participé à des séminaires en: Algérie, Allemagne, Autriche, Brésil, Chine, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Ireland, Indonésie, Italie,

Lettonie, Lituanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Suisse et Thaïlande.

- Au cours des 12 derniers mois, UNIDROIT a accueilli des visiteurs officiels, des fonctionnaires en détachement et des stagiaires en provenance des pays suivants: Argentine, Canada, Espagne, Fédération de Russie, France, Lettonie, Liban, République de Corée et Royaume-Uni.
- En 2005/2006, le Secrétariat a rendu visite ou a participé à des réunions des Organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales suivantes: Banque mondiale, Centre du commerce international (OMC/CNUCED), Chambre de commerce internationale, Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, CNUDCI, Conférence de La Haye de droit international privé, Cour d'arbitrage international de Londres, Fonds Monétaire International, G30, OIPC-Interpol, Organisation des Etats américains (OEA), Société Financière Internationale, UNESCO et Union européenne.
- On relèvera en particulier la **coopération tripartite avec les autres Organisations qui élaborent du droit privé**, à savoir la CNUDCI et la Conférence de La Haye, qui est aujourd'hui bien établie. Elle se fonde sur quatre piliers: (1) réunions annuelles de coordination; (2) "parler d'une seule voix" auprès d'autres Organisations comme l'OMC, la Banque mondiale et le FMI; (3) participation active dans les travaux de chacun; (4) examen des possibilités de coparrainer des séminaires et co-signer des publications sur l'utilisation des instruments des trois Organisations à des fins de droit interne, en particulier dans les pays en développement.

#### 4. GOUVERNANCE ET ADMINISTRATION

- *Objectif Stratégique N°4*: établir des mécanismes de communication, de prise de décision et d'attribution des ressources susceptibles de garantir une évaluation globale des intérêts potentiels, des coûts et des bénéfices de la participation d'un Etat à un projet donné d'une part, et la mise à disposition prévisible et prolongée des ressources adéquates d'autre part.
- *Objectif Stratégique N°8*: établissement de procédures mises à jour et unifiées pour la gestion électronique des documents et de l'archive.
- *Objectif Stratégique N°10*: parvenir à une autonomie en ce qui concerne la fourniture et l'entretien de technologies de l'information en assurant une expertise interne à l'Organisation.
- *Objectif Stratégique N°12*: développement de techniques de communication qui faciliteraient la circulation constante de toutes les informations nécessaires et des réponses de part et d'autre. La création d'un "Forum des Gouvernements" (cf. *supra* para 37) pourrait être un instrument dans la poursuite de cet objectif.
- Des progrès importants pour réformer les techniques et augmenter l'efficacité de la routine administrative se fondent principalement sur la **présence d'un administrateur en chef** bien informé et **innovateur** avec les fonctions de **Secrétaire Général adjoint**. Ce n'est qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2006, date d'arrivée du Professeur Alessandra Zanobetti, que le Secrétariat a été en mesure de programmer une action appropriée à cet égard.
- Des progrès ont été faits pour une meilleure lecture des documents, tout d'abord pour la 59<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2005, puis pour la 105<sup>ème</sup> session de la Sous-commission de la Commission des Finances le 23 mars 2006, et pour la 85<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction.

- Par manque de ressources financières, aucun progrès n'a pu être fait en ce qui concerne l'amélioration de l'expertise informatique, du matériel informatique, des logiciels et de la qualité du serveur.

## II. PLANIFICATION POUR 2006/2007 ET MOYEN TERME

### 1. ACTIVITES LEGISLATIVES, Y COMPRIS MISE EN ŒUVRE ET PROMOTION DES INSTRUMENTS

#### A. Travaux en cours

##### *Principes relatifs aux contrats du commerce international*

- La première réunion du nouveau Groupe de travail a eu lieu du 29 mai au 2 juin 2006. Un nombre record de 15 institutions arbitrales et autres organisations avec une expertise spéciale y ont participé en tant qu'observateurs.
- La finalisation de la version espagnole intégrale (dispositions et commentaires) est imminente. Des accords pour la traduction en arabe, farsi, portugais, russe, slovaque, thaï et turc ont été signés.

<b>Personnel</b>	On estime que le fonctionnaire chargé des publications devra consacrer du temps à la préparation de la version espagnole pour la publication.
------------------	---

<b>Financement</b>	Traduction en arabe sur le budget régulier pour un montant de € 11.000 (amorti avec la vente de 160/200 copies) (A.G. (60) 6, Dépenses Ch. 2.2; Ch. 5)
--------------------	--

##### *Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*

- Avant la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole ferroviaire en février 2007, un séminaire préparatoire en Afrique aura lieu à Lomé (Togo) le 17 novembre 2006.
- Le processus de consultation intergouvernementale concernant l'avant-projet de Protocole spatial sera suffisamment avancé en 2007 pour prévoir son adoption par une Conférence diplomatique en 2008.

##### *Avant-projet de Convention sur les titres intermédiés*

- Une troisième session du Comité d'experts gouvernementaux aura lieu du 6 au 14 novembre 2006. Si cela est nécessaire, une quatrième session se tiendra début 2007. De toute façon, on envisage de convoquer une Conférence diplomatique pour l'adoption du texte en 2007. Le succès des travaux revêt une **importance stratégique** parce qu'il s'agit d'un **test** pour voir si les Gouvernements sont disposés à, et en mesure de, harmoniser le droit matériel concernant les opérations sur des titres. Si tel était le cas, on aurait la preuve une fois encore de la capacité unique d'UNIDROIT d'entreprendre des travaux dans les domaines les plus difficiles du droit commercial.

<b>Personnel / Financement</b>	Les fonctionnaires (chargé à titre principal et assistants) ne sont pas financés par le budget régulier mais par une donation extrabudgétaire et mis à disposition par le Gouvernement d'un Etat membre respectivement. Un accord pour le financement en 2007 a été signé.
------------------------------------	--

## B. Suivi des instruments d'UNIDROIT adoptés: promotion, mise en oeuvre, suivi

### *Fonctions de Dépositaire*

- Après l'exemple de la Conférence diplomatique du Cap en 2001, on s'attend à ce les Conférences diplomatiques pour l'adoption des Protocoles ferroviaire et spatial demanderont à UNIDROIT d'assurer également les fonctions de Dépositaire en vertu de ces deux futurs traités (cf. aussi les articles 47-62 de la Convention). On s'en souviendra, en 2001 les Gouvernements d'Italie et d'Afrique du Sud avaient instamment demandé à UNIDROIT d'assumer les fonctions de Dépositaire.

- L'expérience du Secrétariat avec les Gouvernements qui sont Dépositaires des conventions récentes adoptées sous les auspices de l'Institut semblerait confirmer que les Gouvernements ne soient pas vraiment heureux d'avoir cette charge et qu'ils préféreraient, en général et lorsque les Nations Unies ne sont pas en position d'assurer la fonction de dépositaire, que les Organisations intergouvernementales assument ces fonctions pour les traités élaborés sous leurs auspices.

- Conformément au paragraphe 69 du Plan stratégique (C.D. (83) 6) et aux déclarations successives du Conseil de Direction et de Gouvernements membres à cet effet, tout autre requête future de la part d'autres Gouvernement sera examinée avec attention, pourvu qu'on puisse compter sur le financement nécessaire.

<b>Personnel / Financement</b>
------------------------------------

Fin du financement extrabudgétaire du fonctionnaire chargé des fonctions de Dépositaire le 31 août 2007; poursuite du financement demandée dans le projet de budget 2007 (A.G. (60) 6, Dépenses Ch. 2; Ch. 3).

## 2. ACTIVITES NON LEGISLATIVES

- A propos des ressources de recherches et de divulgation en général, on fait référence aux divers documents liés aux différents sujets préparés pour la 85<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction (C.D. (85) 12 – C.D. (85) 16).

- Pour une initiative proposée qui répondrait aux critères de projet d'assistance technique, on fait référence au point "Etats membres – Relations avec les Gouvernements", *infra* II 3.

## 3. ETATS MEMBRES – RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS – COOPERATION INSTITUTIONNELLE – VISIBILITE

- Conformément aux efforts faits par le passé et aux marques d'intérêt reçues, les régions clé où élargir le nombre d'Etats membres de l'Institut seront, en premier lieu, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique et, en second lieu, le Moyen Orient et quelques pays africains (par ex. Angola, Mozambique).

- Suite à des entretiens informels avec le Gouvernement vietnamien et à une demande officielle soumise par le Gouvernement d'Indonésie, le Secrétariat recommanderait le lancement immédiat d'un programme spécial "**Initiative ANASE/ASEAN**" parallèlement avec le Programme de travail triennal 2006/2008. A la lumière des discussions bien avancées avec le Gouvernement d'Indonésie (cf. *supra*, I 3), la mise en oeuvre de ce projet pourrait se faire en deux étapes:

- Organisation d'un atelier de renforcement des capacités d'une durée de deux jours au début de 2007 en Indonésie. Le premier groupe principal viserait des fonctionnaires du Gouvernement indonésien chargés de mettre en oeuvre des instruments de droit privé transnational sur le plan interne, ainsi que des magistrats saisis de litiges commerciaux transnationaux. Comme cela a

été suggéré par le Gouvernement, quelques délégués de pays voisins pourraient être invités à cet atelier et l'Indonésie, UNIDROIT et "les Etats membres d'UNIDROIT ayant des intérêts particuliers en Indonésie et dans la région Asie-Pacifique" pourraient joindre leurs forces pour agir en tant que facilitateurs en vue d'une implication toujours majeure de ces pays dans les activités d'UNIDROIT. Le Gouvernement a mentionné de façon explicite l'Australie, la Chine, la Corée, l'Inde, le Japon et les Pays-Bas.

- Reprendre les contacts de haut niveau, et les développer de façon plus systématique, entre le Secrétariat et les Gouvernements de Malaisie, de Singapour, de Thaïlande et du Vietnam en vue d'organiser à moyen terme un séminaire sur le droit commercial transnational et son rôle pour la bonne gouvernance et le développement économique dans les Etats membres de l'Association des Nations du Sud-Est asiatique (ANASE ou ASEAN en anglais)\*.

<b>Personnel</b>	Orateurs et formateurs lors du séminaire et de l'atelier proposés en partie fonctionnaires d'UNIDROIT, en partie experts d'Etats membres qui soutiennent l'initiative, en partie experts des Etats hôtes ou d'autres Etats visés.
<b>Financement</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>(1) Atelier en Indonésie au premier semestre 2007: l'Etat hôte prendra en charge les frais locaux; les frais de voyage pour 3-5 experts d'UNIDROIT et autres devront être couverts par des contributions extrabudgétaires (estimation: pas plus de € 10.000).</li> <li>(2) Autres mesures relatives à l'initiative ANASE/ASEAN": à évaluer.</li> </ol>

- Le Gouvernement des Pays-Bas a annoncé qu'il est prêt à financer la participation de deux experts à l'atelier de renforcement de capacités. M. James Allsop de la Cour fédérale d'Australie a indiqué qu'il était prêt à participer à l'atelier en tant que formateur. Le Gouvernement de Corée a signalé qu'il s'efforcera de faire une contribution extra-budgétaire en vue des coûts de l'organisation du séminaire. M. Hosokawa (membre du Conseil de Direction) a indiqué qu'un expert japonais encore à identifier serait mis à disposition pour l'atelier. Le Gouvernement chinois a signalé qu'une requête de fonds en 2007 serait prise en considération favorablement.

#### 4. GOUVERNANCE ET ADMINISTRATION

##### *Secrétariat*

- Après l'évaluation de la situation actuelle, plan de modernisation progressive sera établi pour la *gestion électronique des documents et de l'archive* et d'autres *procédures administratives* (cf. Objectifs stratégiques No. 8 et 9). Le Secrétariat pourra bénéficier de l'expérience du Bureau Permanent de la Conférence de la Haye de droit international privé qui a aimablement offert de partager son expertise acquise récemment lors de réformes analogues.

- En second lieu, un *plan de développement du personnel* sera nécessaire pour établir la façon d'atteindre les objectifs indiqués aux paragraphes 75-87 du Plan stratégique, procédures de sélection et gestion moderne du personnel en général. Pour que cela se matérialise et porte des fruits, le premier objectif est l'intégration complète du Secrétaire Général adjoint (Chef des services administratifs) dans l'organigramme de l'Institut et son financement permanent dans le budget régulier. Le Gouvernement du Royaume-Uni a effectué des généreuses contributions extrabudgétaires par deux fois £ 50.000 (= € 74.000) pour l'exercice financier en cours et pour le prochain, mais la collectivité des Etats membres doit maintenant contribuer pour leur part.

\* Etats membres: Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République populaire Lao, Singapour, Thaïlande et Vietnam.

- De façon analogue, l'engagement des Etats membres, consigné dans les rapports de réunions, d'intégrer le fonctionnaire chargé des fonctions de Dépositaire en vertu des instruments du Cap, déjà adoptés et futurs, et de financer ce poste sur le budget régulier doit être honoré.

<b>Financement</b>
--------------------

en 2007, financement sur le budget ordinaire nécessaire pour les deux postes; catégories (A6 et A2.4 respectivement) à envisager pour 2008 à condition de pouvoir disposer de financement sur le budget ordinaire ou par des contributions extra-budgétaires (A.G. (60) 6 § 8; § 9; Dépenses Ch. 2; Ch. 3)

- On rappelle que le poste du fonctionnaire chargé du projet le plus important sur le plan économique du Programme de travail (projet de Convention sur les titres intermédies) a été financé depuis le début (à savoir mai 2002) par des contributions extrabudgétaires (à ce jour € 250.000) faites par la Fédération bancaire allemande. Un accord pour le refinancement ultérieur en 2007 a été signé.

### ***Assemblée Générale***

- Suivant le schéma de la session de l'Assemblée Générale depuis 2002, l'organe le plus élevé de l'Institut sera à l'avenir régulièrement informé de la nature et de l'état des travaux sur l'un des projets législatifs. Le Secrétariat suggère toutefois que l'intention de saisir l'Assemblée Générale pour qu'elle discute et adopte la Loi type sur le *leasing* ne reste pas une exception. Lorsque cela est approprié, il serait bon d'impliquer davantage les Gouvernements des Etats membres sur le fond des travaux de l'Institut et cela permettrait d'accélérer les travaux. On rappellera que les Gouvernements et les membres du Conseil avaient discuté de l'éventualité d'une participation élargie lors des Sessions de réflexion (cf. UNIDROIT 2002 SIR – Doc. 1 paragraphes 37-43, UNIDROIT 2003 SIR – Doc. 2 paragraphes 5 et 6).

## **III. RESUME**

1. En ce qui concerne l'élaboration d'instruments de droit uniforme, les objectifs indiqués dans le Plan stratégique (Nos. 1, 6 et 11) ont été atteints en termes de qualité et de respect du calendrier. La Conférence diplomatique de février permettra d'adopter le projet de Protocole ferroviaire. Quant à l'avant-projet de Protocole spatial à la Convention du Cap, le retard important en ce qui concerne ce dernier projet est à attribuer principalement au fait que le fonctionnaire chargé du projet a dû assumer les fonctions de Secrétaire Général adjoint *ad interim*.
2. Pour ce qui concerne les degrés de priorité attribué par le Conseil de Direction, le Secrétariat désire attirer l'attention de l'Assemblée Générale sur le fait que certains projets, bien qu'inclus par l'Assemblée dans le programme de travail triennal en cours, sont ou bien en attente (par ex. les marchés...) ou non encore illustrés dans cette mise à jour du Plan stratégique.
3. L'évaluation totalement positive s'applique également à la poursuite des Objectifs stratégiques Nos. 2, 3 et 7 indiqués comme étant des activités non législatives de l'Institut. A propos de l'accroissement des Etats membres de l'Institut, une proposition détaillée est soumise et demande une action immédiate.
4. Quant à l'examen des procédures administratives internes et de l'infrastructure, l'absence prolongée d'un administrateur expérimenté n'a permis que des progrès minimes. On espère que cette période de transition va prendre fin et que l'organigramme maintenant complété du



Secrétariat va permettre de se concentrer sur les Objectifs stratégiques Nos. 4, 8, 9 et 12 et de mener les actions appropriées.

5. Dans le même esprit, le fait de mieux atteindre l'Objectif stratégique No. 11 (diligence dans les fonctions de Dépositaire, promotion, assistance pour la mise en oeuvre, et suivi de l'utilisation des instruments adoptés) dépend des ressources en personnel.

6. De même, atteindre l'Objectif stratégique No. 10 (autonomie en ce qui concerne la fourniture et l'entretien de technologies de l'information) exige un investissement en capitaux et en personnel additionnel.